

LE NOUVEAU NORD

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Republicain Quotidien

REDACTION :

ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre de l'Ananyou. — (Téléphone 161)

TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing :
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1^{er} du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS 0 fr. 75 —
LOCALES 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 37, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 80, rue Talbot.

TÉLÉPHONE

A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

LE CAPITAINE MEYNIER CONDAMNÉ A DIX ANS DE RECLUSION.
LA REVOLUTION EN CHINE : LE « MEACULPA » DU GOUVERNEMENT.

UNE MALTERIE SEFFONORE A NOGENT-SUR-SAINE : CINQUANTE OUVRIERS ENCHAVÉS ; DEUX MORTS, PLUSIEURS BLESSÉS.

L'ESCALE DES PAQUEBOTS DU NORD DEUTCHER LLOYD A CHERBOURG AU DETRIMENT DE DOULGNE.

L'AFFAIRE DU VICOMTE DE GOSSON DE BARLIN.

LE DEPARTÈMENT DE LILLE.

LA PATENTE DE L' « INTERNATIONALE » : UNE INTERVIEW DE M. DELORY, DÉPUTÉ.

Notre Conte : YVONNETTE, par Eugène ROY.

OPINIONS

L'AFFAIRE DES POUDRES

Qu'on donnera l'enquête à laquelle il faut procéder sur ces graves accusations portées contre M. Maisin ? Nous l'ignorons encore ; et nous n'avons pas le droit de condamner l'accusé avant qu'il ait été entendu. Ce qui semblerait de nature à créer un préjugé contre lui, c'est qu'il se fait tandis que son accusateur répète ses graves inculpations et que la presse en retient. Il paraît impossible de croire que ses supérieurs, puisqu'il est fonctionnaire, lui eussent interdit de se défendre publiquement. Ce serait odieux. D'ailleurs, il est toujours aisé de tourner une telle interdiction, et de renseigner un défenseur officieux, pleinement libre de parler. Il est bien singulier qu'aucune réponse lui moins à ma connaissance ne soit opposée aux charges si lourdes qui pèsent sur M. Maisin. Il ne suffit pas de dire que la lumière sera faite plus tard. On ne laisse pas créer contre soi dans le public un préjugé si redoutable, quand on se croit en mesure de le détruire.

En tout cas, il faudra que la lumière se fasse. J'ai pu constater dans le ministère de la Guerre, pour la vouloir complète. En tout cas, le Parlement et le pays exigent qu'elle soit. Il serait inadmissible qu'on essayât de dissimuler ou d'escamoter les responsabilités encourues. Ces responsabilités seraient de nature diverse. La plus grave, évidemment, serait celle de M. Maisin, si elle était prouvée. Mais il y en aurait une autre singulièrement pesante aussi, et qui paraît subsister dans tous les cas. Qu'on l'accusation soit justifiée ou non, il semble établi qu'un document accusateur a été dissimulé à la Commission d'enquête de la marine. On dit même qu'il a été supprimé. On dit encore que le ministre n'a jamais connu. Si cela est, il est évident de soupçonner, dans cette suppression, l'effet de ces camaraderies de corps si funestes à tous les services publics, et dont messieurs les polytechniciens, dit-on, ne sont pas toujours exempts. Que de mal fait on paye ces faiblesses amicales, qui portent à ensevelir les fautes d'un collègue bien protégé ! Le sentiment qui les inspire peut sembler relativement innocent : c'est une erreur, puisqu'il entraîne les mêmes résultats que de véritables trahisons, et entraîne une déperdition mortelle des forces du pays.

Si l'accusation a été escamotée, le premier qui aura à s'en expliquer est naturellement le fonctionnaire à qui elle a dû parvenir tout d'abord : c'est-à-dire le directeur du service des poudres alors en fonctions. Je ne dis pas qu'il soit le coupable. Une enquête précise pourra seule permettre de le charger. Je dis seulement qu'il doit être considéré comme tel s'il n'est établi pas que l'accusation n'est point arrivée jusqu'à lui, ou qu'il l'a transmise à qui de droit, puisque, dans le cours normal des choses, c'est à lui qu'elle devait être directement adressée. Il y a là un des points qu'il est essentiel d'éclaircir : parve ou non au directeur, et en des circonstances de la fabrication. Il importe, à l'on trouve celui qui est responsable de la disparition du document, qu'un exemple sévère décourage pour longtemps les abus de cette nature.

Si les recherches montrent que l'accusation est fondée, une de ses premières conséquences sera d'attribuer à un des plus vices de la bureaucratie. Il importe, à l'on trouve celui qui est responsable de la disparition du document, qu'un exemple sévère décourage pour longtemps les abus de cette nature.

LES DEUX PRÉFETS

M. Louis VINCENT

Préfet honoraire ancien Préfet du Nord

Le Préfet qui va quitter le département, après y avoir exercé pendant douze ans son administration clairvoyante et bienveillante, M. Louis Vincent est né à Meyrueix (Lozère) le 25 juin 1852. Il fit de solides études juridiques, et à la suite d'une brillante thèse de doctorat, il songea un instant à se diriger vers le Professorat des Facultés de Droit, mais l'attrait de l'administration l'emporta, et en 1880, M. Constant, alors Ministre de l'Intérieur,

M. TREPONT

le nouveau Préfet du Nord

C'est aujourd'hui que M. Trepont, le nouveau préfet du Nord, prend possession de son poste. Le nouveau Préfet du Nord, bien que jeune



M. VINCENT

ayant reconnu chez le jeune Vincent des qualités d'intelligence, de travail et de jugement, se l'attacha comme secrétaire particulier.

M. Vincent ne fit qu'un court séjour au Ministère de l'Intérieur. Nommé, le 17 novembre 1880, secrétaire général de l'Intérieur, il fut successivement secrétaire général de la Manche (28 février 1883), des Gard (30 août 1882), et il fut élevé au poste à la première classe personnelle le 2 décembre 1883. Il fut nommé sous-Préfet d'Arles le 19 décembre 1885.

Le 22 mars 1890, la confiance du Gouvernement l'appela à la Préfecture de l'Ailier. D'ici là, il passa, le 1^{er} août 1894, à celle de l'Hérault, et enfin, le 26 septembre 1899, à celle du Nord.

Lors de la reorganisation de l'Administration préfectorale, M. Clemenceau, alors président du Conseil, nomma M. Vincent préfet hors classe, le 16 avril 1902. M. Vincent est titulaire d'un grand nombre de distinctions honorifiques : Chevalier de la Légion d'honneur le 3 août 1890, officier le 18 août 1900, commandeur le 15 janvier 1908. M. Vincent, vient à l'élection de la députation de grand officier, voulant par cette haute promotion lui montrer en quelle estime le Gouvernement de la République tient le Préfet qui nous quitte, et lui témoigner ainsi toute sa reconnaissance pour les nombreux services qu'il a rendus à notre région.

M. Vincent est également officier de l'Instruction publique, officier du Mérite agricole et titulaire de la médaille d'or de la Mutualité.

De plus l'ancien Préfet du Nord a reçu au cours de sa longue carrière un grand nombre d'ordres étrangers ; il est notamment commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique, commandeur de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie, grand croix de l'Ordre de l'Étoile d'Or, etc.

L'action de M. Vincent dans les grèves

M. Vincent a été avant tout un administrateur et un philanthrope. Le côté politique de la carrière ne pouvait occuper que le second plan, mais respectueux pour les idées et de toutes les doctrines, il s'est toujours efforcé de n'exercer aucune pression sur aucun parti.

C'est à sa suite que s'est exercé l'entente entre le travail et le capital. Dans cette région du Nord, la plus riche et la plus fertile de la France, où l'industrie a pris une extension considérable, il a compris que le travail et le capital ne pouvaient vivre l'un sans l'autre, et tous les efforts de sa volonté et de son intelligence ont tendu à ce que ces deux éléments de la richesse d'une nation fussent toujours animés l'un de l'autre, au moins dans des relations courtoises, et dans la recherche de l'amélioration du sort des travailleurs.

C'est le nombre de conflits que M. Vincent a soulevés au cours de sa longue carrière serait impossible. Qu'il nous soit permis cependant de rappeler les grèves d'Armentières, celles de Dunkerque, celle de Valenciennes, celle de Douai, celle de Valenciennes, celle de Lille et enfin les événements récents du mouvement contre la cherté des vivres.

Dans ces diverses circonstances qui ont parfois revêtu le caractère d'une véritable émeute révolutionnaire, M. Vincent a su garder un sang-froid, un esprit de décision, et de conciliation, auxquels nous devons d'avoir évité les plus graves conséquences. Grâce aux mesures énergiques et prudentes qu'il eut prises à temps, jamais, à aucun moment, dans aucun circonstance, la moindre goutte de sang n'a été versée même au cours des manifestations les plus tragiques. C'est avec un orgueil légitime que l'ancien Préfet du Nord a pu dire qu'il quittait le département sans aucune tâche de sang sur ses mains.

M. Vincent mutualiste

Dans le domaine de la Mutualité, M. Vincent n'a cessé d'être pour les sociétés de secours mutuels de la région du Nord un ardent protecteur. Grâce à lui, le Conseil général a pu obtenir la reconnaissance accordée aux sociétés de secours mutuels.

L'amélioration du logement ouvrier a retenu également toute sa sollicitude. C'est sous son administration que fut institué dans le Nord le Comité de Patronage des Habitants à bon marché, dont les résultats ont pu être constatés par de récents Congrès.

Les intérêts économiques du Nord et M. Vincent

L'activité de M. Vincent s'est portée d'autre part sur les œuvres et les travaux qui pouvaient contribuer à la richesse de notre région. Les réseaux de chemin de fer d'intérêt local, les réseaux de tramways ont acquis une extension considérable. Il a pour suivi avec persévérance l'amélioration des voies de communication en obtenant du Conseil général le rattachement du crédit départemental à l'entretien des chemins de fer d'intérêt local. Les travaux de la Société Lille-Roubaix-Tourcoing, qui est le lien des trois grandes villes industrielles et dont la récente exposition de Roubaix a démontré l'importance pratique, a été dirigé par M. Vincent. Enfin dans tous les domaines, l'activité de M. Vincent s'est fait ressentir, et nombreuses sont les œuvres qui ont prospéré la marque de sa bienveillante entreprise.

Les œuvres d'enseignement

Dans l'enseignement, c'est l'ouverture d'écoles nouvelles, la construction de nouveaux locaux, la création de groupes scolaires, le développement de l'enseignement ménager, et enfin tout récemment l'étude et la mise au point du projet de dédoublement de l'école normale de Douai.

L'enseignement professionnel acquiert dans notre département une vigueur qu'il n'a jamais connue. En sa qualité de président du Conseil d'Administration de l'École nationale professionnelle d'Armentières et de l'Institut Industriel du Nord de la France, M. Vincent a, comme tel, poursuivi le développement incessant de ces deux établissements. C'est sous l'administration de M. Vincent que furent créées les écoles pratiques de Commerce et d'Industrie de Valenciennes et de Dunkerque, l'École pratique de filles de Tourcoing et l'École d'Apprentissage de Douai. C'est de même M. Vincent qui contribua puissamment à la création de nombreux cours professionnels dans tous les départements pour lesquels il a pu obtenir le concours des Industriels et de l'État, évitant ainsi au département une dépense appréciable. Il a fait notamment ouvrir l'école des Arts et Métiers de Lille aux cours professionnels de métallurgie.

Enfin, il a organisé l'école supérieure de Commerce de Lille avec le concours du Département, de manière à en faire un véritable établissement similaire d'Armentières et il a obtenu du Conseil général du Nord l'ouverture de nouveaux locaux pour les élèves de l'école d'Armentières et des écoles pratiques.

Nous pouvons encore citer comme étant l'œuvre de M. Vincent, la reorganisation des archives départementales, et la création d'un dépôt arabe, rue Jacquemars-Gélie, qui est le modèle du genre.

M. Vincent et le personnel de la Préfecture

Le personnel de la Préfecture regrettait M. Vincent, qui, sans un aspect peut-être un peu sévère, cachait un cœur bienveillant. Il n'a cessé d'améliorer la situation du personnel à tous les degrés et notamment en relevant les traitements de début de façon à assurer aux employés la dignité de leur poste. C'est lui qui a pris devant l'Assemblée départementale l'initiative des indemnités forfaitaires proportionnées aux charges réelles.

Il faudrait pour compléter cette biographie, citer encore un nombre considérable de travaux de questions, auxquelles M. Vincent s'est intéressé pour le plus grand bien et la prospérité de notre région.

Le cadre de cet article ne permet pas de nous y arrêter.

M. Vincent a été avant tout un homme de bien. Il a toujours pratiqué le devise du républicain Pasteur : « En fait de bien à répandre, le devoir ne s'arrête que là où le pouvoir manque ».

M. TREPONT

le nouveau Préfet du Nord

C'est aujourd'hui que M. Trepont, le nouveau préfet du Nord, prend possession de son poste. Le nouveau Préfet du Nord, bien que jeune



M. TREPONT

encore, il est né le 6 juin 1863 à Beaumont de Lomagne (Tarn-et-Garonne), a un long et brillant passé administratif. Licencié en droit, il fut attaché de cabinet au sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Intérieur, devint sous-Préfet de Calvi le 10 juillet 1890, de Bellac le 26 mars 1892 ; de Saint-Pol (Pas-de-Calais) le 31 décembre 1892 ; de Saint-Gaudens le 26 février 1896 ; de Dole le 25 juin 1896 ; secrétaire général de l'Aisne le 26 février 1897 ; sous-Préfet de Châlons-sur-Marne le 10 juillet 1898 ; Préfet du Jura le 26 juin 1903 ; Préfet du Loiret le 21 novembre 1905 et du Pas-de-Calais le 4 janvier 1907.

M. Trepont est officier de l'Instruction publique le 2 janvier 1908 et officier de la Légion d'honneur le 14 juillet 1911.

Esprit plein de décision, de netteté et de vigueur, administrateur d'une loyauté absolue, républicain convaincu et éprouvé, après de longues années de vie politique et sociale, M. Trepont a les idées assez larges pour ne s'effrayer d'aucun réforme et assez généreux pour aider de tout son pouvoir à l'amélioration du sort des humbles.

Le point de vue politique et social d'un homme d'avant-garde et de progrès.

Les républicains du Pas-de-Calais n'oublieront pas les persévérants efforts que fit M. Trepont pour réaliser et pour maintenir dans le département l'union du parti républicain tout entier.

Ceux qui leurs offices appelaient à la Préfecture garderont le souvenir de l'accueil bienveillant que leur fit M. Trepont, et de la rapidité avec laquelle le Préfet entendit que fussent réglées les questions qui lui étaient soumises.

Quant au personnel, confié par la bienveillance de M. Trepont, M. Trepont avait voulu à son Préfet une affection qui se traduisait par la confiance qu'il témoignait à son chef. On respirait à la Préfecture du Pas-de-Calais une atmosphère cordiale, de simplicité, de travail gaiement consenti.

L'œuvre de M. Trepont dans le Pas-de-Calais

M. Trepont ne valait pas moins par sa clairvoyance administrative que par ses qualités d'homme et de chef. On peut dire, que sous son conseil, ont été amorcés ou réalisés de bonne fin les travaux d'amélioration de nos ports, de distribution de l'énergie électrique, de développement des voies ferrées. Quant aux œuvres d'assistance et d'hygiène elles n'ont point eu de plus fervent promoteur que le Préfet du Pas-de-Calais qui avant de nous quitter a fait passer dans l'application la loi de 1902 sur le dévouement public, a puissamment aidé son ancien collaborateur, M. le docteur Georges Petit, inspecteur départemental d'hygiène, dans l'œuvre de salubrité résolvant entreprises dans notre région.

Profitant des dispositions libérales de la loi du 15 juin 1906, M. Trepont a favorisé la distribution dans le Pas-de-Calais, dans un rayon de 100 kilomètres au moins des houillères, de l'énergie électrique, force jusque-là inutilisée qui se perdait sans avoir pu être utilisée que par l'industrie. Les mines de Lens, de Broisy et de Béthune dans des pays privés de la force et de la lumière, transformèrent les conditions de travail, perfectionnèrent l'habillage, améliorèrent le rendement et répandirent l'agriculture et l'industrie, en leur ouvrant de nouvelles voies.

En ce qui concerne la question des transports, l'Administration vigilante et dévouée de M. Trepont aura puissamment contribué à la création d'un troisième réseau de voies ferrées appelé à desservir les plages du Pas-de-Calais, les houillères et les campagnes.

Ce projet dont l'exécution coûtera au moins 42.000.000 de francs et qui est appelé à apporter la prospérité dans des régions privées jusqu'alors de débouchés, est tout à l'honneur du Conseil général et du Préfet qui a mis son expérience et son dévouement au service des intentions de l'Assemblée départementale.

M. Trepont quitte le Pas-de-Calais, mais son administration aimant, à la fois

clairvoyant et ferme, ne part pas tout entier. Il laisse derrière lui avec le souvenir de son administration, un esprit de justice, des traces profondes et impérissables de son passage et de son action dans les domaines économique, social et politique.

La biographie que nous venons de tracer, telle que le Conseil général départemental jugera à l'élevation de M. Trepont au grade d'officier de la Légion d'honneur, est un témoignage de l'estime dont jouissait l'homme dans tous les rangs de l'Assemblée départementale et une preuve de la considération et du respect qu'avait su s'attirer M. Trepont par la loyauté de son caractère.

C'est avec regret que nous adressons nos adieux à l'ancien Préfet du Pas-de-Calais.

Les Ministres

ont hier longuement délibéré sur les projets de réforme judiciaire ; le prix du pain et de la viande ; les habitations à bon marché, le budget et l'armée navale.

L'amiral Boué de Lapeyrère est nommé commandant en chef de l'armée navale

Le Conseil des ministres s'est réuni hier matin, à neuf heures et demie, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fédéroux.

L'absence qui a duré environ trois heures, a été consacrée d'abord aux affaires extérieures, puis à l'examen des projets que le Gouvernement soumettait aux Chambres à la rentrée.

LA CONVOCATION DES CHAMBRES

Le président du Conseil a fait signer le décret de convocation des Chambres. Le décret est celui de mardi 7 novembre.

Les négociations franco-allemandes relatives au Maroc, à l'issue desquelles le choix de cette date avait été abandonné, n'ont pu être terminées avant la composition. Mais un pressenti qu'elle serait accélérée pour l'ouverture de la session.

NOMINATIONS AU CONSEIL D'ÉTAT

Le décret des décrets a fait signer un mouvement dans le personnel du Conseil d'État, nécessaire par l'admission à la retraite de deux présidents de section : MM. Diétrich et Teyssie. Ces deux membres sont nommés présidents de section M. Fédéroux, et M. Diétrich est promu à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

Les deux nouveaux présidents de section sont MM. Hébrard de Villeneuve, et de Mély, conseillers d'État.

Il a été remplacé en qualité de conseiller d'État, par M. Ernest Meyer, maître des requêtes, et M. Vignat, qui vient de quitter la présidence de la Haute-Cour.

M. Girel, ancien préfet de la Charente, est nommé maître des requêtes.

MESURES DISCIPLINAIRES CONTRE UN FONCTIONNAIRE

M. Colliard a fait savoir qu'il allait proposer à une peine disciplinaire un fonctionnaire de son administration, qui avait irrité ses collègues à agir auprès de la commission du budget pour obtenir des augmentations de traitement.

Le fonctionnaire en question est M. Saverly, inspecteur départemental de l'assistance publique dans la Sarthe.

LES PROJETS DE REFORME JUDICIAIRE

Le Garde des Sceaux a fait approuver par le Conseil d'administration de la magistrature les projets de loi ayant pour objet la simplification du fonctionnement de la justice et la réduction du nombre des Tribunaux et du personnel de la magistrature.

Le premier de ces projets tend à compléter le projet du Tribunal civil en créant, aux parties, dans certains cas, la faculté de demander d'un commun accord au président de décider sur le fond.

En ce qui concerne l'organisation judiciaire, le projet qui a été soumis au Parlement comporte en principe la suppression des Tribunaux les moins occupés. Tous les autres Tribunaux d'arrondissement sont maintenus. Toutefois, pour un grand nombre d'entre eux, le personnel subit une réduction importante.

Dans ce cas, la juridiction comprendra un juge faisant fonction à la fois de président et de juge d'instruction ; le ministère public sera représenté par un substitut. Il sera statué, sous la présidence de ce juge, assisté de deux juges de paix désignés à cet effet et remplissant des conditions de capacité spéciales. Lorsqu'il s'agira d'affaires ayant donné lieu à une instruction, le Tribunal sera présidé par un juge délégué du Tribunal voisin.

Les arrêts des Cours d'appel seront rendus par trois conseillers, y compris le président. Le nombre des magistrats sera diminué en conséquence, et ces réductions dans leur ensemble permettront une augmentation sensible des traitements.

Un Secrétariat général au Ministère de la guerre

Le projet de budget du ministère de la guerre pour 1912 prévoit la création d'un poste de secrétaire général de ce ministère, auquel un traitement de 35.000 francs sera attribué. Ce traitement est également celui du chef d'état-major général et celui du chef d'état-major de l'armée.

Les questions sociales et M. Vincent

et les conflits économiques au cabinet.